



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le douzième (12^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-deux à 19h20, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Sont absents

M. Éric Rioux, conseiller #6

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

L'avis de convocation a été signifié comme prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

Ouverture de la séance à 19 h 20, Madame la mairesse Dominique Martel déclare la séance ouverte. Elle constate le quorum et l'on procède selon l'ordre du jour.

1. OUVERTURE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

3. RÈGLEMENTATION

3.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES DE L'ANNÉE 2023

3.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES DE L'ANNÉE 2023

4. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

4.1 OCTROI DE MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CASERNE DES INCENDIES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
12 DÉCEMBRE 2022**

2022.12230

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 12 décembre 2022, soit approuvé tel que présenté.
ADOPTÉE

3. RÈGLEMENTATION

3.1 AVIS DE MOTION - Règlement d'imposition des taxes de l'année 2023

2022.12231

Mme la conseillère Annie Préfontaine donne un AVIS DE MOTION qu'elle ou un autre conseiller(ère), présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro 309.012023 relatif à l'imposition de la taxe foncière 2023, la tarification des matières résiduelles, des matières recyclables et matières organiques pour 2023, la tarification pour la vidange des fosses septiques, la tarification pour l'entretien des cours d'eau, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et autres créances ainsi que les modalités de paiement établissant la date de chacun des trois versements.

3.2 ADOPTION du projet de règlement d'imposition des taxes de l'année 2023

2022.12232

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge va adopter son budget pour l'année 2023 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le projet de règlement d'imposition des taxes de l'année 2023 portant le numéro 309.012023.

ADOPTÉE

4. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

4.1 Octroi de mandat pour les services professionnels en architecture pour la caserne des incendies

2022.12233

CONSIDÉRANT que les municipalités partenaires désirent soumettre une modification au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la construction d'une nouvelle caserne au programme de subvention PRACIM;

CONSIDÉRANT que pour modifier le projet d'agrandissement de la caserne des incendies, la Ville de Bedford doit déposer un plan fonctionnel et technique et procéder à diverses analyses tels une étude de capacité portante ainsi qu'une analyse géotechnique des sols;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme J. Dagenais architecte pour la réalisation d'un plan fonctionnel et technique ainsi que des plans et devis pour la construction de la caserne au montant de base de 49 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la réalisation du plan fonctionnel et technique est évaluée à 6 500 \$ plus les taxes applicables;

PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon

D'ACCEPTER l'offre de service du 1er décembre 2022 de la firme J. Dagenais architecte pour la phase 1 soit le plan fonctionnel et technique au montant de 6 500 \$, plus les taxes applicables;

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

De prévoir un montant global n'excédant pas plus de 75 000 \$ pour les services professionnels connexes et la réalisation de plans et devis pour le projet de la caserne des incendies.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

2022.12234

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal

APPUYÉ PAR Sonya Lapointe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de la présente séance extraordinaire ;

Il est 19h22.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse